



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 30 juin 2016  
Convocation des conseillers :  
le 30 juin 2016

## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 8 juillet 2016

**Présents :** Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Annette Hildgen, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Zénon Bernard, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

**Excusés :** Jean Tonnar, Echevin, Pierre-Marc Knaff, Evry Wohlfarth, Conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet : 8.6. Acte de vente entre la Ville et les époux BRANDAO-ALEXANDRE; décision**

Vu l'acte de cession administratif par lequel la Ville acquiert des époux BRANDAO - ALEXANDRE une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, au lieu-dit «Burgronn», n° 1471 / 5091, emprise-place, d'une contenance de 2 ca;

Considérant que la cession se fait à titre gratuit vu que la parcelle fait partie de la voirie de longue date et dans le but de l'intégrer dans le Domaine Public Communal, donc avec un but d'utilité publique;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve à l'unanimité**

l'acte de cession entre la Ville et les époux BRANDAO - ALEXANDRE portant sur une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch/Sud, au lieu-dit «Burgronn», n° 1471 / 5091, emprise-place, d'une contenance de 2 ca.

en séance

date qu'en tête